

# COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

\*\*\*\*\*

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

---

---

## COMPTE-RENDU

### DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AVRIL 2011

#### I) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la réunion du 08 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

Le maire y apporte les commentaires suivants

- \* Affectation des résultats de l'exercice 2010  
La délibération doit être modifiée pour tenir compte d'une diminution des recettes en reste à réaliser.
- \* Subventions exceptionnelles  
Celle pour les sapeurs-pompiers de Saint-Nicolas avait été oubliée.  
Aide financière à la pose d'une stèle commémorative à l'occasion de l'inauguration du nouveau centre de secours.  
Le montant de 300 € a été calculé au prorata de la population.
- \* Barrière d'accès à la parcelle 10 du Mont-Raoult  
La fourniture et la pose de la barrière n'ont pas été prévues dans le devis.

#### II **BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2011**

##### 1- **Budget du CCAS**

Désormais, il ne concerne uniquement que les aides spécifiques.

Les aides d'ordre général (bourses scolaires, aides au CLSH) sont inscrites au budget de la commune.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 3 900 € avec une subvention de 1 000 € du budget principal de la commune.

<u>Recettes</u> :	de l'exercice :	1 060 €
	Report n-1	<u>2 840 €</u>
	<u>Total</u>	3 900 €

<u>Dépenses</u> :	de l'exercice :	3 900 €
-------------------	-----------------	---------

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2011 du CCAS.

## 2- Budget de la CDE

Il est nécessaire de le prévoir en hausse significative pour tenir compte de l'augmentation de fréquentation de la cantine.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 75 000 € avec une subvention de 42 000 € du budget principal de la commune contre 36 000 € en 2010.

<u>Recettes</u> :	de l'exercice :	75 000 €
<u>Dépenses</u> :	de l'exercice :	72 973 €
	Déficits antérieurs reportés	<u>2 027 €</u>
	<u>Total</u>	<u>75 000 €</u>

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2011 de la CDE.

## 3- Budget principal de la commune

### a) Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en recettes et dépenses à 572 150 €

<u>Recettes</u> :	de l'exercice :	519 584 €
	Report n-1	<u>52 566 €</u>
	<u>Total</u>	<u>572 150 €</u>
<u>Dépenses</u> :	de l'exercice :	572 150 €

### b) Section d'investissement

Elle s'équilibre en recettes et dépenses à 541 100 € après reprise des restes à réaliser.

<u>Recettes</u> :	de l'exercice :	383 100 €
	Restes à réaliser	<u>158 000 €</u>
	<u>Total</u>	<u>541 100 €</u>
<u>Dépenses</u> :	de l'exercice :	346 100 €
	Restes à réaliser	<u>195 000 €</u>
	<u>Total</u>	<u>541 100 €</u>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget principal 2011 de la commune.

## III)

## QUESTIONS DIVERSES

### 1- Subvention pass-foncier : durée d'amortissement

La participation de la commune, dans le cadre du pass-foncier, au profit de Julie FOUTREL pour l'acquisition de sa maison, a été réglée sur le compte 2042.

A ce titre, elle donne lieu à amortissement dont il convient d'en fixer la durée, de cinq années au maximum.

Le Conseil municipal décide de fixer cette durée à une année.

## **2- Aide communale à la destruction des nids d'hyménoptères**

D'après les renseignements recueillis, le coût de destruction d'un nid de guêpes sera de l'ordre de 100€.

Il n'apparaît pas pertinent de privilégier une entreprise plutôt qu'une autre par la signature d'une convention.

Une liste des prestataires locaux sera mise à la disposition des habitants en cas de besoin ainsi que la liste des apiculteurs en cas de nid d'abeilles qui ne peut pas être détruit.

Concernant l'aide financière communale, le conseil municipal décide de la fixer à 50 € à la condition d'avoir recours à une entreprise agréée.

Elle sera versée directement à l'intéressé sur présentation de la facture acquittée mentionnant la date et le lieu de l'intervention.

## **3- Bourse de rentrée**

Le conseil municipal décide de reconduire l'attribution d'une bourse de rentrée scolaire pour l'année 2011-2012.

Celle-ci sera de 40 € pour tout enfant de la commune scolarisé dans un collège, ou lycée public ou privé sous contrat, ceci dans la limite de la scolarité obligatoire.

## **4- Aide du CLSH**

Le conseil municipal décide de reconduire et de revaloriser l'aide complémentaire apportée aux familles dont plusieurs enfants fréquentent le CLSH communautaire.

Cette aide s'établit ainsi :

2 <sup>e</sup> enfant :	3 € par journée/enfant
3 <sup>e</sup> enfant :	4 € par journée/enfant
4 <sup>e</sup> enfant :	5 € par journée/enfant.

Cette aide vient en déduction de la participation réclamée à la famille et est versée globalement à la CCMV sur présentation d'un état de fréquentation des enfants relevant de ce dispositif.

## **5- Demande de subvention exceptionnelle : UNSS du collège de Saint-Nicolas**

L'équipe minime fille du collège Claude Monet a remporté le titre départemental, celui de vice-championne académique et de championne inter-académique.

Ainsi elle s'est qualifiée pour le championnat de France qui se déroulera à Albi du 24 au 28 mai 2011.

Deux joueuses de cette équipe habitent la commune qui est sollicitée pour apporter une aide financière à l'organisation de ce déplacement.

Outre ses encouragements, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 300 €.

Fait à Saint-Aubin-le-Cauf,